

Commune d'HAPLINCOURT

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 19 mai à 19 heures 00, le conseil municipal d'HAPLINCOURT s'est réuni salle Jean-Noël Frassaint à la mairie d'Haplincourt conformément à la convocation qui lui avait été envoyée le 15 mai 2026.

Ordre du jour envoyé :

1. Validation du compte rendu précédent ;
2. Reconduction du bon de 30 euros pour le fleurissement des maisons ;
3. Point sur la convention H2AIR pour le passage des câbles « Les bruyères » et mécénat les pâquerettes ;
4. BRIF - Nettoyage du cimetière (Devis) ;
5. BRIF - Nettoyage des caniveaux (Devis) ;
6. Passage de la balayeuse dans le village (convention) ;
7. Etude pour rendre le cimetière propre ;
8. Lutte contre les frelons ;
9. Pavoisement du 09 mai (fête de l'Europe) ;
10. Cérémonie du souvenir des Martyrs d'Haplincourt ;
11. Fête communale – Organisation ;
12. Sécurité : Contrôle des extincteurs ;
13. Sécurité : Contrôle des locaux municipaux

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice :

PETIT Philippe, WARAMBOURG Nicolas, HIEZ Odile, BERTOUX Amélie, TILMANT Benoît, LEFEVRE Hélène, MOREL Magalie, DELHUVENNE Thierry, PINAULT Perrine, TROUILLER Philippe, et TRUFFAUX Philippe.

Nomination secrétaire de séance :

Monsieur WARAMBOURG est nommé secrétaire de séance de la réunion du jour à l'unanimité.

1. Validation du PV de la réunion du 27 avril 2026

Le PV est validé à l'unanimité des 11 conseillers présents lors du vote.

2. Reconduction du bon de 30 euros pour le fleurissement des maisons

La commune met en place une aide au fleurissement destinée à encourager les habitants à embellir les façades et les abords de leurs habitations.

Cette aide prend la forme d'un bon d'achat d'une valeur de 30 euros attribué à chaque foyer domicilié sur le territoire communal qui en fait la demande.

Le bon d'achat est destiné exclusivement à l'acquisition de fleurs, plantes, arbustes, jardinières, terreaux ou fournitures directement liées au fleurissement des façades et abords des habitations.

Il est décidé que les bons pourront être utilisables chez les partenaires suivants :

Pépinière HERMANT à Beugny, Pépinière TOURBEZ à Bertincourt, Horticulture COMPAGNON à Bancourt

Cette opération est reconduite chaque année durant la durée du mandat en cours.

Tous ces points sont validés à l'unanimité.

3. Point sur la convention H2AIR pour le passage des câbles les Bruyeres et mécénat les pâquerettes

Passage des câbles les Bruyeres :

Plusieurs prises de contacts ont été fait avec la société H2AIR par monsieur le maire, il nous est proposé 1 500 € par an pendant 40 ans, et 1 500 € au démarrage du chantier.

Suite aux échanges effectués, monsieur le maire a obtenu d'avoir 40 000 € dès le départ et 20 000 € lissés sur les 40 ans.

Monsieur Truffaux demande si sur les 20 000 € il y aura une réactualisation ou si c'est une valeur annuelle. Monsieur le maire répond qu'il n'a pas encore eu l'information. Il demande également si l'entretien du chemin vers Lebucquiere sera réalisé comme initialement prévu. Monsieur le maire indique que le sujet n'a pas été évoqué avec eux, qu'on regardera dans les précédents comptes rendus pour s'assurer de ce qui avait été proposé.

Mécénat les pâquerettes :

Nous avons demandé à ce que les 12 500 € utilisable pour l'entretien des haies permettent également de réaliser les entretiens des espaces verts de la commune. Les premiers retours de H2AIR sont positifs.

Monsieur Warambourg rappelle que nous pourrions alors intégrer les factures de 6 400 € annuelles pour l'entretien des pelouses, et que cela nous permettra de faire des entretiens d'appoints en plus, il se félicite de cette belle charge en moins pour la commune.

Madame Hiez demande ce qu'il advient des 37 500 € éligibles à remboursement non présentés par l'ancien maire à H2AIR. Monsieur le maire indique avoir retrouvé 6 885 € de factures de taille de haies en 2025 qui n'ont pas été envoyées à H2AIR, monsieur Warambourg indique qu'il va faire suivre ces éléments à H2AIR pour obtenir le remboursement.

Pour l'année 2024, aucune dépense d'entretien de haies ne semble avoir été faite, la part allouée par H2AIR pour ces travaux (12 500 €) est donc perdue.

4. BRIF Nettoyage du cimetière

Un devis de 360 € est proposé par la BRIF pour désherber le cimetière (3 personnes pour 1 passage).

Monsieur Trouiller indique que les années précédentes des demi journées de participation citoyenne avait été organisée pour cet entretien.

Monsieur Warambourg et madame Hiez proposent que nous fassions le nettoyage nous-même au moins une fois pour montrer l'exemple. Si les habitants ne s'investissent pas avec nous, nous pourrions ensuite faire intervenir un prestataire.

Monsieur Trouiller pense qu'il est nécessaire de maintenir les actions d'entretien telles qu'elles sont menées depuis plusieurs années afin de ne pas augmenter les charges communales.

Ce devis n'est donc pas validé. Un nettoyage du cimetière est programmé pour le 30 mai.

5. BRIF Nettoyage des caniveaux

Un devis de 960 € est proposé, il semble nécessaire d'enlever la terre collée et les herbes avant passage d'une balayeuse.

Il est décidé de demander aux habitants de gratter les caniveaux devant chez eux pour faciliter le nettoyage par la balayeuse, nous verrons suite au premier passage de la balayeuse s'il est nécessaire d'avoir une intervention d'une autre société extérieure avant passage de la balayeuse.

Ce devis n'est donc pas validé.

6. Passage de la balayeuse dans le village (convention)

Une convention de 4 passages par an est proposée par GNRV, monsieur le maire demandera 3 pour cette année déjà commencée. Le tarif proposé est de 240 € HT par passage.

Passages proposés : (S12) S24 S33 S49

L'unanimité des conseillers sont d'accord pour que monsieur le maire signe la convention proposée.

7. Etude pour rendre le cimetière propre

Monsieur le maire aimerait que chaque conseiller fasse des propositions pour avoir un cimetière propre. Le nettoyage du 30 mai permettra à chacun de se faire une idée.

Monsieur Warambourg propose d'aller voir dans les communes voisines ce qui est fait (travaux fait à Bapaume, Beaulencourt, Rocquigny)

Madame Lefevre indique que des usagers ont demandé à avoir un banc dans le cimetière.

Il est décidé à l'unanimité qu'un banc sera installé, nous verrons sur place où il devra être posé.

8. Lutte contre les frelons

Plusieurs habitants ont sollicité les services de la commune suite à la constatation de nids de frelon dans leurs terrains. Monsieur Truffaux est intervenu 2 fois, monsieur Warambourg 1 fois, et monsieur Petit 1 fois également.

Il est décidé à l'unanimité que la municipalité pourra prendre en charge le coût de l'intervention pour la suppression des nids de frelons présents sur la commune.

L'intervention devra être réalisée par une entreprise spécialisée ou un organisme compétent. Monsieur le maire sera habilité à valider ou non le choix du partenaire et du coût de l'intervention proposée.

9. Pavoisement du 9 mai

Monsieur le maire indique que monsieur le préfet nous a demandé de sortir le drapeau Européen pour la journée de l'Europe, anniversaire de la déclaration Robert Schuman le 9 mai 1950.

Haplincourt ne possède pas de drapeau européen et le drapeau Français est à changer.

Un drapeau comme celui qui est installé sur la mairie coûte 150 €, monsieur le maire souhaite ne pas le remplacer et mettre de nouveaux supports sur la façade de la mairie, et y mettre des plus petits drapeaux.

Il est décidé à l'unanimité d'acheter 2 supports muraux (bleu blanc rouge, sans cible RF ou autre) et 2 drapeaux français et 2 drapeaux européens (à environ 21 € HT chacun).

10. Cérémonie du souvenir des martyrs d'Haplincourt

Madame Hiez présente le déroulement de la cérémonie du 14 juin.

Concernant l'organisation : des chaises seront amenées pour les aînés, des bouteilles d'eau, un pupitre (récupéré par Madame Bertoux auprès de la mairie de Courcelle le compte), une sono (micro et enceinte) (prêtée par les Jeudis de la culture).

Pour la sécurisation de la circulation : des panneaux déviation et route barrée seront récupérés à Metz en couture par monsieur le maire.

Un nouvel arrêté pour bloquer la circulation complètement pendant la journée route de Bapaume sera fait afin de permettre aux enfants de se rendre de la salle des fêtes à l'air de jeu de l'autre côté de la route en toute sécurité.

Un arrêté de circulation alternée entre le monument des Martyrs et la rue Martin Tonnelier sera fait le temps de la cérémonie.

L'harmonie de Bapaume sera présente.

Il est validé par l'ensemble des conseillers que la municipalité prend en charge le verre de l'amitié. (30 bouteilles de Crémant (le surplus sera rendu au commerçant, et du jus d'orange)

2 gerbes de fleurs seront achetées pour poser aux 2 monuments.

11. Fête communale – organisation

Monsieur Warambourg indique qu'il a demandé 2 tonnelles ainsi que tables et bancs à la Communauté de Commune du Sud Artois.

Il est décidé à l'unanimité de louer 2 structures gonflables, une à 250 € et une à 150 €, de louer une machine à glace à 220 € (les glaces seront vendues à l'unité 3 €), de faire venir une friagerie qui gèrera seule les repas, de faire l'achat de 60 bouteilles de champagne à 16 € pièce, de crémant chez Saveur de nos terroirs (30 bouteilles) et de faire l'achat des softs et nécessaires pour faire des planches apéro chez Intermarché.

Une chanteuse pour animer la journée pendant 2 heures au tarif de 200 € était envisagée par monsieur le maire, après discussion, nous décidons de ne pas faire intervenir de chanteur ou roupe musicaux, la fête communale n'étant pas forcément le lieu le mieux adapté pour ce type de prestation.

Tous les conseillers sont d'accord pour que la commune paye la SACEM pour le reste de l'année.

Une nouvelle association sera créée pour prendre la place du précédent comité des fêtes en cours de dissolution, elle gèrera les comptes de la journée et encaissera les recettes des boissons, planches apéros et glaces.

12. Sécurité : Contrôle des extincteurs

Monsieur le maire rappelle que les extincteurs n'ont pas été contrôlé depuis 2024, et qu'il faut les faire vérifier. L'ensemble des conseillers sont d'accord pour que monsieur le maire démarche plusieurs sociétés et en choisisse une pour faire ces vérifications.

13. Sécurité : Contrôle des locaux municipaux

Monsieur le maire indique que le préfet est regardant sur le sujet de la sécurité des bâtiments communaux qui accueillent du public, et qu'il va faire faire des vérifications dans les communes. Monsieur le maire aimerait que le sujet soit traité rapidement.

Perrine Pinault propose qu'on revoie également l'air de jeux.

L'ensemble des conseillers est d'accord pour que monsieur le maire sollicite des prestataires certifiés pour effectuer ces contrôles.

Signature du secrétaire de séance

Nicolas WARAMMBOURG



Signature du maire

Philippe PETIT

